



Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

dans le cadre de l'enquête et audience publique sur

*Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles
sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à
l'exploration et l'exploitation gazière*

par

Attention Fragiles

14 juin 2013

Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
PREAMBULE	3
1. - Introduction	4
2. - Le projet de forage de Gastem	4
3. - Les impacts sur le milieu	5
3.1.- Les possibles fuites	5
3.2.- Nappes phréatiques, une ressource déjà fortement vulnérable	6
3.3.- Les écosystèmes	7
3.4.- La qualité de vie et le paysage	7
3.5.- Le tourisme, la pêche, et la fragile image de marque	7
4. - Acceptabilité sociale	8
5. - Des solutions à long terme	9
5.1.- Approche intégrée de la gestion des eaux	9
5.2.- Stratégie énergétique territoriale	9
6. - Et l'industrie gazière?	10
6.1.- Des risques inacceptables	10
6.2.- Un cadre légal et réglementaire inadéquat	10
6.3.- Un moratoire s'impose	11
ANNEXE A. ATTENTION FRAGILES – PRESENTATION DE L'ORGANISME	12
ANNEXE B. LISTE DES ESPECES A STATUT PARTICULIER	14
ANNEXE C. RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTENTION FRAGILES	15

Préambule

Depuis sa présentation en 2008, le projet préliminaire de forage gazier de la firme Gastem n'a cessé de susciter inquiétude et grogne chez les Madelinots. Les impacts possibles sur les précieuses nappes phréatiques sont bien sûr au coeur des préoccupations, mais celles-ci débordent largement les seuls impacts sur l'eau et touchent l'ensemble des enjeux environnementaux et socio-économiques. Ces préoccupations ont incité la municipalité des Îles-de-la-Madeleine à demander en septembre 2010 au gouvernement du Québec d'élargir le mandat du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) sur les gaz de schiste pour englober les projets gaziers sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, une demande qui n'a toutefois pas porté fruit.

Bien qu'au Québec les forages exploratoires ne soient pas soumis à la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement, le groupe citoyen Énergie Alternative a formulé en novembre 2010 directement au député M. Germain Chevarie et au ministre de l'Environnement, M. Pierre Arcand une demande de BAPE sur le projet Gastem. À cette demande s'ajoutait, en octobre 2011, le dépôt au gouvernement du Québec, par Énergie Alternative, de 1200 lettres de propriétaires madelinots refusant à Gastem l'accès à leur propriété.

Devant cette détermination, le ministre de l'Environnement annonçait, en décembre 2011, qu'il mandaterait un BAPE pour étudier « les effets potentiels de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques des Îles-de-la-Madeleine ». Finalement, un an et demi plus tard, son successeur M. Yves-François Blanchet mandatait officiellement le BAPE le 5 avril 2013 afin qu'il étudie « les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière ».

Ce qui semble à première vue une victoire, a été accueilli avec une certaine déception par de nombreux Madelinots, dont l'organisme Attention Fragîles, qui trouvent le mandat donné au BAPE beaucoup trop restreint. D'une part on note un net parti pris gouvernemental favorable à la filière pétrolière. On demande au BAPE d'examiner les effets de l'industrie gazière sur la nappe phréatique, mais sans au préalable se questionner sur la pertinence même d'un tel choix énergétique.

D'autre part, le BAPE n'étudiera que les impacts sur les nappes phréatiques, alors qu'il aurait dû obtenir un mandat élargi et se pencher sur l'ensemble des impacts autant au niveau environnemental que socio-économique.

Attention Fragîles déplore donc le caractère restreint du mandat donné au BAPE, mandat qui n'abordera qu'une partie du problème, les impacts sur les nappes phréatiques, délaissant les impacts sur la santé, les écosystèmes fragiles de l'île, la qualité de vie, le paysage, la pêche, le tourisme, etc. Malgré cette critique, Attention Fragîles se fait un devoir de participer aux audiences du BAPE, tout en rappelant constamment le mandat trop restreint qui lui a été donné. En outre, nous espérons que le rapport final saura refléter fidèlement les préoccupations élargies qui auront été exprimées par les citoyens et les organismes participant aux audiences.

1. - Introduction

Lorsqu'ils ont présenté leur projet potentiel de forage aux Îles-de-la-Madeleine en 2008, les dirigeants de Gastem n'imaginaient pas qu'ils se buteraient à un tel tollé de protestation. C'est qu'avec le temps, les Madelinots ont appris que les ressources de leur archipel sont limitées et souvent très fragiles. Il en est ainsi des nappes phréatiques, source de vie, qu'il faut protéger à tout prix. Le projet de Gastem a vite été perçu comme une menace à cette ressource irremplaçable.

Les Madelinots ont une autre bonne raison d'être aussi préoccupés par l'industrie des hydrocarbures. En effet, ils n'ont jamais oublié cette journée de septembre 1970 alors que 200 tonnes de mazout s'échouaient sur 80 km de plages de la dune de l'Ouest. Le naufrage du Irving Whale est resté dans la mémoire des Madelinots comme une preuve des dangers des hydrocarbures et de leur propre fragilité, perdus au milieu du golfe. Depuis plus de 40 ans, le souvenir du Irving Whale revient hanter les Madelinots à chaque année alors que les tempêtes érodent les dunes et mettent à jours quelques-uns des 200 000 sacs de mazout contaminé aux BPC qui y ont été enterrés à la sauvette à l'automne 1970. C'est une cruelle façon de garder bien vivant dans l'esprit des Madelinots le souvenir de cette tragédie.

C'est donc avec acharnement que les gens des Îles ont réclamé ces audiences du BAPE, qui tenteront de faire la lumière quant aux impacts des opérations gazières sur les nappes phréatiques, à défaut de regarder l'ensemble des impacts sur le milieu naturel et sur les aspects socio-économiques.

2. - Le projet de forage de Gastem

Présenté en 2008, le projet potentiel de forage de Gastem consiste en un puits conventionnel qui pourrait être situé le long de la bordure nord d'un dôme de sel, dans le secteur de Fatima – Havre-aux-Maisons. Bien que le projet ne compte présentement qu'un seul puits, d'autres forages pourraient éventuellement s'ajouter en périphérie des dômes de sel, particulièrement si le premier forage s'avère positif. De plus, il ne faut jamais perdre de vue que si le projet potentiel actuel ne compte qu'un seul puits exploratoire, l'objectif ultime, à long terme, est la production gazière dans tous les sites propices de l'archipel avec toute l'infrastructure que cela nécessite.

Outre le manque d'expérience, nombre de Madelinots ont noté le peu de transparence de l'entreprise et de son dirigeant sur le projet et sur leurs intentions. Par exemple, l'entreprise continue d'appuyer son projet sur le développement d'un marché local et sur le remplacement de la génératrice au mazout de la centrale électrique d'Hydro-Québec par du gaz naturel. Or Hydro-Québec a mentionné à plusieurs reprises lors de la première série des audiences du BAPE qu'elle n'avait pas retenu ce scénario et qu'il était écarté de ses cartons. Se tournant vers une autre alternative, Gastem a évoqué des scénarios d'exportation avec toutes les infrastructures

appropriées dont un « réservoir de classe internationale »¹. Ce scénario a reçu un mauvais accueil, en partie à cause de la taille des infrastructures nécessaires, du manque d'espace pour les héberger aux Îles et de leurs impacts potentiels sur l'environnement fragile et les paysages.

Des séances d'information ont été tenues auprès de la population, mais on ne peut qualifier ces séances de véritables consultations officielles. L'information transmise n'était fournie que par le promoteur et aucune contre-expertise n'était disponible. De plus, c'est le promoteur lui-même qui évaluait l'acceptation du projet selon sa propre perception de l'humeur des participants aux assemblées.

Finalement, dans un dernier effort pour s'aliéner une partie importante de la population, M. Savoie, président de Gastem, a récemment qualifié les militants écologistes de « fascistes » et de « chemises vertes »². Cette façon de faire est irrespectueuse envers les gens qui soulèvent leurs inquiétudes ou leur opposition et n'est pas propice à l'obtention de la nécessaire acceptabilité sociale du projet de forage.

3. - Les impacts sur le milieu

3.1.- Les possibles fuites

Le discours de l'industrie tend généralement à minimiser les risques, voire à les nier. Pourtant, les possibilités de fuites, ou même de contamination, sont bien démontrées. Par exemple, à l'inspection, un total de 19 puits sur les 31 forés récemment au Québec se sont avérés avoir des fuites de gaz naturel³. En Pennsylvanie, un suivi annuel des puits révèle qu'année après année, un pourcentage substantiel des puits ont des fuites. C'était le cas, en 2011, de 6,2% des 1 937 puits qui y ont été forés⁴. À long terme, il appert que les possibilités de fuites augmentent substantiellement avec le vieillissement des structures et particulièrement du coffrage de ciment. Ainsi, le taux de défaillance augmente à 60% pour les puits âgés d'à peine 30 ans⁴. Aux seuls États-Unis, des dizaines de milliers de puits abandonnés présentent ainsi des problèmes structuraux divers causant des fuites⁵.

La présence de fuites ne signifie pas automatiquement la contamination des nappes d'eau, mais cette possibilité est bien réelle. Ainsi, plusieurs cas de contamination possible ont été portés devant les tribunaux, lesquels ont souvent donné raison aux plaignants. Par exemple, la Cour d'Alberta a accordé un montant de \$30 000 à une famille dont le puits d'eau potable a été

¹ *Exploration pétrolière dans l'archipel : les Madelinots inquiets*. Le Soleil, 10 septembre 2010. En ligne [<http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/les-regions/201009/10/01-4314204-exploration-gaziere-dans-l-archipel-les-madelinots-inquiets.php>]

² *Le président de Gastem qualifie les militants écologistes de « fascistes »* Le Soleil, 16 février 2013. En ligne [<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/les-regions/201302/15/01-4622256-le-pdg-de-gastem-qualifie-les-militants-ecologistes-de-fascistes.php>]

³ *La majorité des puits inspectés ont des fuites*. Radio-Canada, 5 janv. 2011. En ligne [<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2011/01/05/001-schiste-bape-gaz.shtml>]

⁴ *Ingraffea, A. R. 2012. Fluid migration mechanisms due to faulty well design or construction in the Pennsylvania Marcellus Play*. 10 p. En ligne [<http://www.lcountyfracking.org/archives/784>]

⁵ Dusseault. 2010. *Why Oilwells leak : Cement behaviour and long-term consequences*. International Oil and Gas Conference and Exhibition in China, 7-10 Nov. 2000.

contaminé⁶. Il en est de même pour le cas Parsons en Virginie de l'Ouest⁷. Tous ces cas de fuites ou de contamination, quelle qu'en soit la cause ou quelle qu'en soit la nature, alimentent les craintes justifiées du public et augmentent le scepticisme face à une industrie parfois particulièrement arrogante.

3.2.- Nappes phréatiques, une ressource déjà fortement vulnérable

Les nappes phréatiques des îles de la Madeleine représentent l'unique source d'alimentation en eau potable pour l'ensemble de l'archipel. Elles sont indispensables à toute activité sociale ou économique aux îles et leur grande fragilité n'est plus à prouver. D'ailleurs, ces réserves ont été classées de « sources irremplaçables » selon le système de classification des eaux souterraines du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Ces aquifères insulaires, avec leurs caractères hydrologiques particuliers, sont hautement vulnérables et déjà soumis à nombre de pressions ou de facteurs de risque, particulièrement en saison estivale. Si le pompage d'eau est trop important, elles sont vulnérables aux intrusions de contaminants de surface ou d'eau salée marine. L'augmentation de la population et l'étalement subséquent de l'espace urbanisé impose une pression accrue sur les aquifères, tout comme l'influx estival de touristes.

Des sources de stress d'origine géologique ou climatique, sur lesquelles nous n'avons pas de contrôle, s'ajoutent à ces impacts humains. Ainsi, l'ensemble de l'archipel est en subsidence depuis la fin de l'ère glaciaire et s'enfonce lentement sous les eaux au rythme de 30 cm par siècle. D'autre part, si l'on ajoute la hausse actuelle du niveau de la mer, c'est de près de 35 cm par siècle que l'on peut estimer la hausse du niveau marin autour de l'archipel⁸. Cette hausse a comme résultat de réduire peu à peu le volume d'eau douce des nappes phréatiques. L'érosion et le recul des côtes, en nette augmentation depuis quelques années, vient réduire d'autant le volume des aquifères. Les changements à long terme de pluviosité ou de couvert hivernal imposent un stress supplémentaires au réserves d'eau potable.

Connaissant toutes ces sources de stress sur lesquelles nous n'avons souvent que peu de contrôle, souhaitons-nous vraiment ajouter des risques supplémentaires sur cette ressource essentielle et irremplaçable qu'est notre eau potable? Le principe de précaution devrait obligatoirement être à la base de toute décision concernant l'avenir des nappes phréatiques de l'archipel.

⁶ Blatz v. Impact Energy Inc (2009) in the Court of Queen's Bench in Alberta. En ligne [<http://www.canlii.org/en/ab/abqb/doc/2009/2009abqb506/2009abqb506.html>]

⁷ *A tainted water well, and concern there may be more*. New York Times, 3 août 2011. En ligne [http://www.nytimes.com/2011/08/04/us/04natgas.html?pagewanted=all&_r=0]

⁸ Université du Québec à Rimouski. *Synthèse de l'état des connaissances sur les eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine*, décembre 2012, 200 pages (p. 53)

3.3.- Les écosystèmes

Sises au milieu du golfe du Saint-Laurent, les îles de la Madeleine comportent une étonnante diversité d'écosystèmes tous étroitement interreliés : dunes, tourbières, lagunes, zone intertidale, forêts. On note cinq plans d'eau intérieurs d'importance qui tous supportent une grande biodiversité tout en permettant, pour certains, l'implantation d'une activité maricole florissante. L'eau, en particulier au niveau des nappes phréatiques, contribue en grande partie aux interrelations entre ces divers milieux et toute contamination peut avoir des répercussions insoupçonnées.

Les caractéristiques uniques des îles de la Madeleine font en sorte qu'elles abritent de nombreuses espèces rares ou à statut particulier (espèces menacées ou en voie de disparition). C'est le cas entre autres du Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*), de la Sterne de Dougall (*Sterna Dougallii*) ou de l'aster du golfe Saint-Laurent (*Symphyotrichum laurentianum*) (Voir Annexe B). Ces espèces particulièrement fragiles impliquent un devoir de protection, et par le fait même la plus grande prudence dans la gestion des activités qui pourraient compromettre la survie.

3.4.- La qualité de vie et le paysage

Il est vrai qu'un seul puits gazier exploratoire, tel que proposé par Gastem, n'aurait qu'un effet limité sur la qualité de vie ou sur le paysage des Îles-de-la-Madeleine. Toutefois, il ne faut jamais envisager la phase exploratoire indépendamment de la phase de production qui risque de suivre. Dans la plupart des endroits où l'industrie s'est implantée, le nombre de sites de forage ou d'infrastructures de production (gazoducs, réservoirs, torchères, etc.) s'est multiplié de façon extrêmement rapide. L'implantation de l'industrie gazière sur l'archipel des Îles-de-la-Madeleine à l'étape de l'exploration avancée ou de la production, pourrait donc impliquer une multiplication des infrastructures qui ne manquera pas d'influencer grandement le paysage ou la qualité de vie.

Cet impact sur la qualité de vie se traduirait par une multiplication des infrastructures dans le paysage, une augmentation du bruit, de la circulation lourde sur les routes, de la pollution de l'air, de la luminosité en cas d'utilisation de torchères, etc. Ailleurs dans le monde, les impacts sur les populations locales ont été, dans la plupart des cas, énormes. Aux Îles-de-la-Madeleine les problèmes pourraient même être exacerbés à cause de l'exiguïté du territoire et de la densité de la population.

3.5.- Le tourisme, la pêche, et la fragile image de marque

L'économie des Îles-de-la-Madeleine est fortement tributaire du tourisme et de la pêche. Ainsi, les retombées directes de l'industrie du tourisme sont de près de \$70 millions par année, alors qu'elles sont de \$80 millions pour l'industrie de la pêche⁹. Près de 60 000 visiteurs annuellement contribuent à la création de 1750 emplois en haute saison, dont 929 sont des emplois annuels. En fait, plus de la moitié de la population active des Îles est occupée par la pêche ou le tourisme.

⁹ Dulude, N. 2012. *Étude sur les retombées économiques du tourisme aux îles de la Madeleine*. DAA Stratégies.

Cette activité économique soutenue est essentielle à la survie des îles de la Madeleine et elle repose en grande partie sur une image de marque, une image de qualité qu'il faut préserver à tout prix. La perception des consommateurs et des visiteurs est importante et comporte une part d'imprévisibilité. Pour un milieu si petit et fragile, dont une grande partie du succès repose sur une image de "marque" vendue aux touristes, veut-on risquer de venir entacher un équilibre local déjà précaire et fragile?

La cohabitation entre l'industrie des hydrocarbures et les deux piliers que sont le tourisme et la pêche est loin d'avoir été prouvée. La simple présence des structures de production disséminées dans le paysage, tours de forage, gazoducs, réservoirs, et à plus forte raison tout accident qui pourrait survenir, ont la possibilité d'entacher pour longtemps l'image de marque qu'achètent touristes ou consommateurs de produits de la mer.

Dans le golfe du Mexique, l'industrie touristique a été fortement affectée par la marée noire de 2010. Plus de deux ans après, des régions peinent encore à retrouver leur rythme d'avant l'incident¹⁰. Plus de \$260 millions ont dû être dépensés en campagnes publicitaires. Au niveau de la pêche, même après trois ans, moins de 25% des gens ont confiance aux produits de la pêche¹¹.

4. - Acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale est un concept relativement jeune, encore mal défini, qui est de plus en plus incontournable lors de la mise en place d'un projet. En effet, l'adhésion de la population directement touchée par un projet est un gage presque essentiel de succès, que ce soit pour la mise en place d'une aire protégée comme un parc national, d'une mine ou d'une infrastructure industrielle lourde. Malgré cette importance indéniable, l'acceptabilité sociale n'est toujours pas balisée au Québec, ni dans sa définition, ni dans les façons de la mesurer.

Comme le note l'Institut du Nouveau Monde,

*« L'acceptabilité sociale d'un projet ne consiste pas à susciter une adhésion unanime des parties prenantes, mais plutôt à ce que celles-ci puissent faire émerger entre elles un consensus viable au sujet d'un projet – c'est-à-dire un accord qui suscite un niveau relatif d'adhésion entre plusieurs parties représentant des intérêts divers – ce qui en soit peut représenter un défi considérable. Ce **consensus peut évidemment conduire au rejet d'un projet** autant qu'à son acceptation et, le cas échéant, le plus souvent avec des modifications portant notamment sur l'atténuation des effets négatifs et l'optimisation de ses retombées positives. »¹²*

L'acceptabilité sociale implique un consentement préalable de la population, consentement qui est à la fois libre et informé et qui comporte obligatoirement la possibilité de rejeter le projet.

¹⁰ Gulf Coast tourists return after two years, some areas still waiting to recover. Reuters, 27 mai 2012. En ligne [http://www.huffingtonpost.com/2012/05/27/gulf-coast-tourism-bp-spill_n_1549034.html]

¹¹ Anderson, S. 2013. *Public perceptions of the Deepwater Horizon oil spill : continuing distrust of Gulf Coast fisheries*. En ligne [<http://program.gulfofmexicoconference.org/2012/public-perceptions-of-the-deepwater-horizon-oil-spill-continuing-distrust-of-gulf-coast-fisheries/>]

¹² Institut du Nouveau Monde, avec la collaboration de la Corporation de protection de l'environnement de Sept.-Îles. 2013. *Étude sommaire sur les processus et les facteurs d'acceptabilité sociale pour le secteur industriel*.

Dès l'annonce du projet de forage de Gastem, un vaste mouvement d'opposition a pris naissance aux Îles-de-la-Madeleine. Cette opposition s'est cristallisée avec la signature, par 1200 propriétaires madelinots, d'une lettre refusant l'accès à leur propriété par Gastem. Ces lettres, qui représentent un fort pourcentage des propriétaires terriens des Îles, ont été remises au gouvernement du Québec en octobre 2011.

D'autre part, dans le cadre d'un sondage sur la satisfaction des citoyens organisé par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 73,2% des 907 répondants se sont déclarés contre l'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre¹³. Bien que non scientifique, ce vaste sondage a été réalisé de façon rigoureuse et a permis de constater la non-adhésion d'une partie substantielle de la population au projet de Gastem. Cette très faible acceptabilité sociale milite en faveur d'un rejet du projet de Gastem.

5. - Des solutions à long terme

5.1.- Approche intégrée de la gestion des eaux

Le projet Gastem et la controverse qu'il a suscitée, tout comme les études hydrogéologiques qui ont récemment été effectuées, que ce soit le rapport de Madelin'Eau ou celui de l'UQAR, ont confirmé aux Madelinots la fragilité de leurs réserves en eau potable. Selon le système de classification des eaux souterraines du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), ces réserves sont classées comme « sources irremplaçables », d'où la nécessité d'en faire une gestion exemplaire.

Il semblerait donc essentiel d'adopter une approche intégrée de la gestion des eaux de l'archipel. Cette approche intégrée permettrait, par exemple, d'évaluer l'ensemble des pressions subies par les nappes phréatiques de l'archipel, de répertorier les différents usagers des réserves d'eau et les risques qu'ils posent. Tout nouveau projet, tel que le projet Gastem, devrait être évalué en fonction de l'impact cumulatif qu'il poserait aux eaux de l'archipel et non pas d'une façon indépendante de tous les autres usages et pressions.

L'imbrication étroite des milieux terrestres et marins serait en outre à considérer. À cet égard, l'industrialisation des Îles, par l'ouverture à l'industrie gazière, pourrait poser des risques accrus sur les lagunes, sur les milieux marins environnants, ou même sur le projet d'aire marine protégée actuellement à l'étude.

5.2.- Stratégie énergétique territoriale

L'implantation, dans l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, d'une industrie énergétique lourde telle que l'industrie gazière remet en question de façon directe la pertinence de nos choix énergétiques. Devrions-nous réévaluer nos modes d'approvisionnement énergétique ? Devrions-nous remettre en question l'importance énorme que nous accordons aux hydrocarbures ? Devrions-nous nous tourner résolument vers les énergies alternatives ? Nous croyons que oui.

À cet égard, la municipalité des Îles-de-la-Madeleine a entrepris en novembre 2011 une démarche pour doter l'archipel d'une stratégie énergétique territoriale. Cette initiative permettra

¹³ Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2012). *Sondage sur la satisfaction des citoyens*. En ligne [http://www.muniles.ca/images/Upload/14_accueil/2012/2012-11-08_resultats_sondage.pdf]

de mieux orienter nos choix énergétiques en prenant en considération la fragilité du milieu insulaire, les coûts monétaires et environnementaux de notre dépendance aux hydrocarbures, en particulier pour la production électrique sur l'archipel, et les possibilités de sources énergétique alternatives. Cette réflexion se poursuit maintenant dans le cadre du projet de territoire Horizon 2022 et nous espérons que ces diverses initiatives déboucheront vers des solutions énergétiques véritablement durables pour l'archipel. Toute ouverture à la nouvelle filière de l'exploration et de l'exploitation gazière devrait être suspendue dans l'attente de cette stratégie énergétique territoriale.

6. - Et l'industrie gazière?

6.1.- Des risques inacceptables

Les exemples de milieux insulaires de taille similaire à celle des Îles-de-la-Madeleine où s'est implantée l'industrie gazière semblent très rares, voire inexistants¹⁴. Cette absence, à l'échelle de la planète, de cas comparables nous montre le caractère expérimental et hautement risqué du projet Gastem. L'archipel des îles de la Madeleine mérite mieux que de servir de cobaye à des apprentis sorciers.

L'implantation de l'industrie gazière aux Îles viendrait augmenter la pression sur un milieu déjà fortement sollicité, particulièrement au niveau de l'utilisation du territoire ou des nappes phréatiques. Cette pression s'ajouterait, en outre, à celle que pourrait éventuellement poser l'implantation de l'industrie des hydrocarbures en mer, en particulier au site de Old Harry. Cette multiplication des risques de nature pétrolière ou gazière nous apparaît inacceptable.

6.2.- Un cadre légal et réglementaire inadéquat

S'il est une chose qui fasse l'unanimité, c'est le caractère inadéquat et désuet de l'encadrement légal de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec. Une Loi sur les hydrocarbures est promise depuis longtemps, mais en l'absence d'une telle loi, ce sont toujours des dispositions de la *Loi sur les mines* qui encadrent le développement des hydrocarbures au Québec¹⁵. À titre d'exemple, nous pouvons noter :

- L'impossibilité pour une administration municipale d'adopter un règlement qui viendrait empêcher le développement de l'industrie des hydrocarbures sur son territoire (art. 246, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*). C'est par une astuce légale que le Règlement dit de Saint-Bonaventure, adopté par des dizaines de municipalité au Québec, parvient à contourner cette impossibilité posée par l'art. 246 (LAU).
- À ce jour, les compagnies gazières et pétrolières peuvent toujours invoquer un pouvoir d'expropriation des citoyens, à la fois à l'étape de l'exploration ou de l'exploitation (art. 235 et 236, *Loi sur les mines*)

¹⁴ Université du Québec à Rimouski. *Synthèse de l'état des connaissances sur les eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine*, décembre 2012, 200 pages (p. 171)

¹⁵ Baril, J. et A. Desjardins. 2013. *Analyse de la situation juridique du Québec encadrant le développement des hydrocarbures*. Centre québécois du droit de l'environnement. 28 p.

- L'assurance responsabilité contre tout dommage causé par des forages pétroliers et gaziers est limitée à \$1 million (art. 17, *Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains*). Cette somme est dérisoire compte tenu des dégâts importants pouvant être causés par un incident.
- Il n'existe aucun mécanisme formel de redevances ou de compensations pouvant être versées aux administrations locales. Cette situation est aberrante, compte tenu du fait que les communautés locales sont les premières à subir les risques d'un développement pétrolier.

6.3.- Un moratoire s'impose

Les pages précédentes ont clairement montré que l'archipel des Îles-de-la-Madeleine est un milieu d'une grande fragilité difficilement conciliable avec l'implantation d'une industrie lourde telle que l'industrie gazière. Son territoire est étroit et supporte une forte densité de population, ce qui implique que ses sources d'eau potable ont une importance vitale et un caractère irremplaçable. De plus, de nombreuses pressions naturelles jouent déjà sur le milieu : l'érosion, les changements climatiques, l'augmentation du niveau de la mer, les tempêtes, etc.

Les Madelinots attachent une grande importance à la beauté des paysages, à la santé des milieux naturels, à leur qualité de vie et à l'économie des Îles. À cet égard, il est primordial de maintenir des conditions propices à garantir la santé et la pérennité des industries de la pêche et du tourisme, notamment en protégeant l'image de marque de l'archipel. Il est en outre nécessaire de mettre en place une stratégie énergétique globale pour les Îles.

Il y a présentement un manque flagrant de connaissances entourant les risques et les impacts sociaux, économiques et environnementaux d'une exploration et exploitation de gaz naturel aux Îles-de-la-Madeleine. Le cadre légal et réglementaire est à l'heure actuelle totalement inadéquat pour assurer un maximum de protection et d'acceptabilité sociale.

Devant les nombreuses inquiétudes et questions exprimées par la population locale, devant la nécessité d'agir avec précaution et de protéger nos ressources vitales et irremplaçables, devant la nécessité de prendre des décisions éclairées, devant la nécessité d'offrir aux générations futures un milieu de vie sain, Attention Fragîles se prononce en faveur :

d'un moratoire sur le forage gazier en milieu terrestre tant que :

- la population des Îles n'aura pas été dûment informée et consultée sur tout projet spécifique de forage terrestre sur l'archipel.
- l'acceptabilité sociale d'un projet spécifique de forage terrestre ne sera pas clairement obtenue¹⁶.

¹⁶ Résolution du Conseil d'administration d'Attention Fragîles (no. 2013-06-12) – Voir Annexe C.

Annexe A. Attention Fragîles – Présentation de l'organisme



Mission

Issu d'un mouvement citoyen, et créé en 1988, Attention Fragîles est un organisme de bienfaisance à but non lucratif. Par sa mission, il contribue à la responsabilisation environnementale de la population, des acteurs du développement et des visiteurs des Îles-de-la-Madeleine en réalisant, en soutenant ou en encourageant des comportements respectueux de l'environnement.

Notre vision : rallier la population des Îles-de-la-Madeleine à l'objectif de garantir la qualité et la pérennité de l'environnement naturel madelinot, prémisses d'un milieu de vie de qualité.

Objectifs

Soutenir le Développement durable du territoire	<p>Exercer un leadership afin d'encourager l'intégration de la dimension environnementale dans les décisions qui concernent le développement du territoire.</p> <p>Engager des partenariats constructifs et prendre une part active au sein des tables de concertation qui concernent le développement et la gestion du territoire.</p> <p>Susciter le dialogue et la concertation sur les enjeux environnementaux d'actualité.</p>
Préserver la nature	<p>Préserver la biodiversité.</p> <p>Lutter contre l'érosion dunaire et restaurer les milieux naturels.</p> <p>Mettre en valeur les milieux naturels auprès des jeunes et du grand public.</p>
Encourager le Tourisme responsable	<p>Former l'industrie touristique afin que ses membres puissent mettre en valeur l'environnement naturel dans leur offre de services.</p> <p>Sensibiliser les visiteurs à la fragilité des écosystèmes locaux.</p>
Encourager la Consommation responsable	<p>Encourager les pratiques de consommation responsable (eau, énergie, etc.).</p> <p>Encourager les commerçants à rehausser l'offre de produits et services écologiques sur l'archipel.</p>
Soutenir, encourager les Transports écologiques	<p>Bonifier l'offre de transports alternatifs sur l'archipel.</p> <p>Promouvoir le covoiturage et les modes de transport alternatifs à la voiture en solo auprès des adultes et des jeunes.</p>

Principales réalisations

Protection, restauration et mise en valeur des milieux naturels

Restauration des milieux dunaires et protection des berges contre l'érosion
Nettoyage des milieux naturels
Aménagement de sentiers
Aménagement de stationnements et de passerelles d'accès aux plages

Formation et accompagnement

Formation du personnel de l'industrie touristique (2007-2012)
Publication d'un guide de formation sur les milieux naturels (2009)
Publication d'un guide de restauration des dunes (2004)
Réalisation d'un carnet destiné aux propriétaires terriens (2001)
Publication d'un guide sur la faune aviaire de l'archipel (1997)

Mobilisation et sensibilisation

Publication « Hareng salé et sirop de grand thé » les remèdes d'en premier aux Îles-de-la-Madeleine (2012)
Tournée d'information sur l'érosion (2011)
Publication d'un livret « Portrait du territoire de la réserve écologique de l'Île-Brion » (2010)
Publication du livre « Les pieds dans l'eau, les orteils dans le sable » - À la découverte de la mer, des dunes et des plages des Îles de la Madeleine (2009)
Réalisation de documentaires et cd-rom, de capsules radio, de dépliants, de brochures, d'une revue, kiosques d'information, etc.

Éducation en milieu scolaire

Environ 70 activités / année réalisées en classe (primaire et secondaire)
Publication d'un cahier d'apprentissage sur les milieux dunaires (2007)
Réalisation de nombreuses troupes éducatives
Publication du livre « Planète bleue : Îles vertes –pour les petits (2007)

Études et inventaires fauniques et floristiques

Inventaires et suivi annuels des espèces en péril sur l'archipel
Protection des espèces désignées en voie de disparition
Inventaires floristiques et fauniques divers

Concertation

Atelier de travail sur le maintien de la biodiversité avec les différents utilisateurs des milieux naturels (2012-2013)
Élaboration d'un Plan stratégique d'intervention en environnement (PSIE) pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine, en concertation avec une cinquantaine d'acteurs locaux (2010-2012). Lien : <http://psie-tim.attentionfragiles.org/>
Participation aux travaux de nombreuses tables de concertation, comités et représentation sur les conseils d'administration d'organisations du milieu madelinot (liste détaillée en annexe 6)

Annexe B. Liste des espèces à statut particulier

Québec (*Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*)

Espèces menacées
Aster du golfe Saint-Laurent (<i>Symphyotrichum laurentianum</i>)
Pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>)
Sterne de Dougall (<i>Sterna dougallii</i>)
Râle jaune (<i>Coturnicops noveboracensis</i>)
Espèces vulnérables
Bécasseau maubèche rufa (<i>Calidris canutus rufa</i>)
Bruant de Nelson (<i>Ammodramus nelsoni</i>)
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)
Espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables
Bident différent (<i>Bidens heterodoxa</i>)
Halénie de Brenton (<i>Halenia deflexa</i> subsp. <i>Brentoniana</i>)

Fédéral (*Loi sur les espèces en péril*)

Espèces en voie de disparition
Bécasseau maubèche rufa (<i>Calidris canutus rufa</i>)
Sterne de Dougall (<i>Sterna dougallii</i>)
Pluvier siffleur de la sous-espèce melodus (<i>Charadrius melodus melodus</i>)
Espèce menacée
Aster du golfe du Saint-Laurent (<i>Symphyotrichum laurentianum</i>)
Espèces préoccupantes
Râle jaune (<i>Coturnicops noveboracensis</i>)
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)

Annexe C. Résolution du Conseil d'administration d'Attention Fragîles



Résolution du Conseil d'administration

No. 2013-06-12

Résolution prise lors de la réunion téléphonique du Conseil d'administration tenue le 02-06-2013

Personnes présentes :

Danielle Giroux, Marie-Ève Giroux, Catherine Chevrier Turbide, Réginald Poirier, Claude Roy

Exploration et exploitation du gaz naturel en milieu terrestre aux Îles-de-la-Madeleine

Considérant :

- La grande fragilité des milieux naturels des Îles-de-la-Madeleine, leur importance et leur interdépendance ;
- La précarité de nombreuses espèces terrestres et marines et l'importance du maintien de la biodiversité sur l'archipel ;
- L'étroitesse du territoire et la forte densité de la population ;
- L'importance de maintenir des conditions propices à garantir la pérennité et la santé des industries de la pêche et du tourisme ;
- L'importance vitale et le caractère irremplaçable de nos nappes phréatiques, seules sources d'eau potable aux Îles ;
- L'importance de la santé des lagunes des Îles et du milieu marin entourant l'archipel ;
- L'importance de la beauté des paysages et le santé de nos milieux naturels sur le mode de vie, la qualité de vie et l'économie des Îles ;
- Les risques et le manque de connaissances entourant les impacts sociaux, économiques et environnementaux d'une exploration et d'une exploitation de gaz naturel aux Îles-de-la-Madeleine ;
- Les nombreuses pressions naturelles sur le milieu : l'érosion, les changements climatiques, l'augmentation du niveau de la mer, les tempêtes, etc.
- Le cadre règlementaire inadéquat ;
- Les nombreuses inquiétudes et questions exprimées par la population locale ;

- La nécessité de mettre en place une stratégie énergétique globale pour les Îles ;
- La nécessité d'agir avec précaution et de protéger nos ressources vitales et irremplaçables ;
- La nécessité de prendre des décisions éclairées;
- La nécessité d'offrir aux générations futures un milieu de vie sain.

Il est résolu qu'Attention FragÎles se prononce en faveur d'un moratoire sur le forage gazier en milieu terrestre dans l'archipel, notamment tant que :

- La population des Îles n'aura pas été dûment informée et consultée sur tout projet spécifique de forage terrestre sur l'archipel. Nous reconnaissons l'importance de tenir compte des préoccupations légitimes de la population de l'archipel face aux enjeux environnementaux et socio-économiques de l'exploitation des ressources gazières en milieu terrestre et d'impliquer la communauté dans le processus décisionnel.
- Tant que l'acceptabilité sociale d'un projet spécifique de forage terrestre ne sera pas clairement obtenue. Nous reconnaissons que le principe de l'acceptabilité sociale doit être au cœur des décisions concernant le développement de la filière énergétique gazière dans l'archipel.

Danielle Giroux, présidente au conseil d'administration, est désignée pour signer la présente résolution.



Danielle Giroux, présidente